

Procès-verbal n°24 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 27 janvier 2022
À :	14h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mme Cendrine MENUQUIER, Mr Patrick AURILLON, Mr Jean-Pierre RIEU, Mr. Claude LUGUEL

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 23 de la réunion du 20 Janvier 2022

REPROGRAMMATION – COVID

DEPT 4 Poule B Match N°23560424

La rencontre FC CALVISSON / SA CIGALOIS initialement prévue le 23/01/2022 se jouera le **Dimanche 30/01/2022** sur le terrain de FC CALVISSON.

MISE A JOUR AU CALENDRIER

CHAMPIONNAT :

DEPT 3 Poule c Match N° 23780849 Suite à la décision de la commission d'appel du 22/01/2022

La rencontre ST LAURENT DES ARBRES / POULX 2 initialement prévue le 28/11/2021 se jouera le **Dimanche 20/02/2022** sur le terrain de ST LAURENT DES ARBRES.

FORFAITS SIMPLES

DEPT 3 Poule C Match N° : 23780866 ST GILLES AEC / POULX

Par courriel en date du 25/01/2022 le Président de AS POULX 2 nous informe qu'il ne se déplacera pas ce Week-end à ST GILLES AEC.

En conséquence l'équipe de AS POULX 2 est battue par forfait (moins 1 point au classement).

DEPT 4 Poule E Match N° : 23805065 FC RODILHAN 2 / VALLABREGUES 2



Par courriel en date du 23/01/2022 le Président de FC RODILHAN nous informe que par manque d'effectifs il ne pourra pas jouer la rencontre .
En conséquence l'équipe de FC RODILHAN 2 est battue par forfait (moins 1 point au classement).

HOMOLOGATION

DEPT 3 Poule D

Match N° 23853371

Du 05/12/2021

Suite à la décision de la commission des Statuts et Règlements

ES THEZIEROISE 1 / AS DE SOMMIERES 1

Match perdu par pénalité à L'AS SOMMIERES 1

Moins 1 point au classement

Score à homologuer 3 à 0 en faveur de ES THEZIERS 1

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

La Secrétaire de séance

Mme Cendrine Menudier

